

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Mars 2018 -



Edito : La communication est au cœur de notre activité syndicale pour être au plus proche des agents et de vos préoccupations.

La Feuille de Chou CGT nous permet d'aller à votre rencontre, pour provoquer l'échange, le partage d'informations et de réflexions... Elle est complémentaire de nos autres supports à communication avec vous : tract, communiqué, site internet, réunion d'information syndicale, rencontre individuelle et collective etc...

Ayant la volonté constante d'améliorer ces supports à communication, nous nous sommes dotés d'un nouveau site internet à votre service : <http://cd78.reference-syndicale.fr/>

La CGT est à vos côtés pour défendre nos emplois, nos droits et le service public. Nous vous proposons d'agir ensemble, le 22 mars et tout au long de l'année !

Bonne lecture de cette Feuille de Chou et de notre nouveau site internet...

Nouveau site internet CGT :

Pour toujours mieux vous informer...

Consultez notre nouveau site internet CGT !

Pourquoi ce nouveau site ?

- ✓ Pour ne plus être sur un site support obsolète hébergé par le Conseil Départemental sur lequel nous étions confrontés à de très nombreux problèmes techniques...
- ✓ **Pour vous offrir une meilleure apparence visuelle, de nouvelles fonctionnalités**, un accès à l'information facilité...
- ✓ **Pour mieux identifier nos informations** concernant l'actualité du Conseil Départemental, celles concernant les Établissements Publics, pour réactualiser notre rubrique « Vos Droits » etc... etc...

Alors le rapport que je vous ai demandé il y a 5 mn, il est prêt ???!



⇒ Bref... **Pour encore mieux vous informer !** Lien vers le site : <http://cd78.reference-syndicale.fr/>



Apetiz :

➤ Pense-bête :

Vérifier qu'il ne me reste pas un solde Apetiz de 2017 non consommé.

➤ S'il m'en reste : Demander avant le 15 mars 2018, sur mon espace personnel, de le créditer sur 2018...

Collèges : L'externalisation en marche....

Le 22 décembre 2017, l'Assemblée Départementale a voté le principe d'une externalisation des missions d'entretien et de restauration des collèges dans le cadre d'un partenariat public/privé, une « SEMOP » où l'opérateur privé sera actionnaire majoritaire... en bref, une privatisation des missions...

Le cahier des charges de cette SEMOP publié le 13 mars 2018 lance la période de tractations avec les opérateurs privés intéressés par le marché. Le choix de l'opérateur aura lieu en septembre 2018.

Depuis le début, la CGT a exprimé avec force son opposition à cette privatisation des missions et a agi par tous moyens avec le personnel : pétition, grève, manifestation, vote de motion, médiatisation, négociation, interpellation des élus locaux et départementaux, élargissement de la mobilisation à l'Éducation Nationale, aux parents d'élèves. Grâce à la mobilisation des garanties écrites ont été obtenues.

- **La CGT, reste mobilisée contre cette externalisation et pour que se traduisent dans les faits les garanties obtenues** sur les missions et sur les droits du personnel (CDI pour tous les CDD, maintien à minima de l'ensemble des droits, maintien du lieux de travail du personnel, congés, temps de travail, logement de fonction, santé au travail, rémunération etc...).

⇒ Plus d'informations sur notre site <http://cd78.reference-syndicale.fr/>



Protection Maternelle et Infantile :

Fin 2017, les professionnelles des centres de PMI se sont mobilisées pour défendre leurs missions au service de la population. Grâce à cette mobilisation une délégation a été reçue par Monsieur Lebrun, Conseiller Départemental en charge de la famille et par Madame Esquerre, Directeur Autonomie et Santé.

Cette mobilisation a permis que le dialogue s'amorce sur les conditions de travail et la reconnaissance professionnelle. Il a notamment été annoncé l'**abandon du projet d'externalisation** de la cellule agrément ! Mais le discours de respect et de reconnaissance professionnelle n'aura pas tenu bien longtemps... il a volé en éclats avec la vaste campagne de communication à grand renfort de « *J'aime mon département* » de M. Bédier qui frise l'indécence. Se prétendre défenseur des services départementaux quand on externalise les uns et supprime les autres, il fallait oser...

Sous l'ère Bédier, nous sommes passés de 69 centres de PMI à 25.

Alors... Qui défend les centres et les missions de prévention ?

Ce sont les agents grâce à leur conscience professionnelle et leur investissement !!

Pour la CGT nous restons déterminés pour défendre

- Une organisation du travail conforme à l'expertise des professionnels,
- La reconnaissance de leur métier, et de leurs missions,
- Les moyens nécessaires au service de la population.

⇒ Infos sur la mobilisation du 18.12.2017, bilan et perspectives sur notre site <http://cd78.reference-syndicale.fr/>



Guyancourt : ALPHA

Vos élus CGT du Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail ont engagé une étude auprès du personnel ayant emménagé sur le site.

Nous avons saisi la collectivité de propositions d'amélioration des conditions de travail à Alpha : Isolation phonique, amélioration des espaces tisaneries, sécurisation etc...

Ce dossier doit faire l'objet d'une expertise et à notre demande d'un passage au Comité Hygiène et Sécurité du 5 avril 2018.

⇒ Plus d'information sur notre site
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Puisqu'on me demande mon avis, il faut absolument améliorer la restauration à ALPHA ! *



* illustration interdite aux moins de 40 ans.

Télétravail :

La phase d'expérimentation du télétravail débutée en mai 2017 s'est achevée. Bilan et perspectives ont été abordés lors d'une réunion de concertation le 30 janvier et du comité technique du 15 février 2018.

Le bilan est positif pour les 143 agents concernés.

A compter d'avril 2018, la possibilité du recours au télétravail est étendue et assouplie.

Le principe est d'autoriser aux agents un maximum de 6 à 8 jours de « non présence » sur site par mois.

Cette « non-présence » est, soit des jours de travail à distance, soit des jours d'absence pour temps partiel.

PRIVILÉGIER LE TÉLÉTRAVAIL :



La mise en œuvre du télétravail peut être sollicitée à tout moment auprès de son supérieur hiérarchique :

- à partir d'avril 2018 pour les agents à temps plein sur 5 jours.

- à partir de septembre 2018 pour les agents à temps partiel 80% et 90%.

Pour rappel, le télétravail est soumis au principe strict du volontariat de l'agent.

Les modalités doivent être validées par son supérieur en tenant compte des fonctions exercées et de l'organisation du service.

Ponctuellement, le recours au travail à distance est

également possible lors de circonstances exceptionnelles (fortes intempéries par exemple).

- Lors du Comité Technique le nombre maximum de jours de non présence était limité à 6, à la demande de la CGT, il a été accepté qu'il puisse être porté à 8, sous réserve de la validation du supérieur.
- Nous nous réjouissons des assouplissements des règles de télétravail : extension aux agents en temps partiel, possibilité de jours fixe et variable, augmentation du nombre de jours de non-présence possible...
- Un bilan doit être effectué dans 6 mois : La CGT restera vigilante à ce que le télétravail maintienne un juste équilibre entre l'organisation collective du travail et celui à distance.
- La CGT portera la demande d'élargissement aux agents en formule 4 jours et 4,5 jours.

Élections Professionnelles CCPD :

Les élections professionnelles des assistantes maternelles et assistants familiaux des Yvelines se sont déroulées en décembre 2017. Ces élections concernent près de 10 000 professionnels agréés, dont 200 assistants familiaux du Conseil Départemental.

Cinq sièges étaient à pourvoir à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD).

Sont élus pour 6 ans 2 titulaires CGT, 2 suppléants CGT, 3 titulaires SPAMAF et 3 suppléants SPAMAF.

Cette instance se réunit chaque mois pour émettre un avis sur les situations individuelles de retrait, suspension ou modification d'agrément, ainsi que sur la formation obligatoire.

⇒ La CGT progresse en passant de 18 % à 39 % et gagne 1 siège supplémentaire.



RIFSEEP :

Le nouveau régime indemnitaire est mis en œuvre.

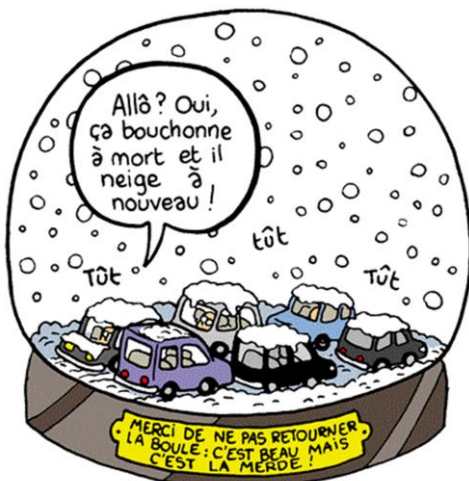
Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) comprend deux parts :

- L'**indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, qui se fonde sur la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle. Elle est versée mensuellement et comprend 2 parts, l'IFSE socle et l'IFSE majorée.
- Le **complément indemnitaire annuel (CIA)** qui correspond à l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il est facultatif et est versé annuellement.

Ce dispositif est extrêmement complexe. Aussi, pour vous aider à y voir un peu plus clair, nous avons centralisé sur notre site tous les articles à ce propos. Vous y trouverez notamment les délibérations qui en fixent les critères d'attribution (voir sur <http://cd78.reference-syndicale.fr/> rubrique « vos droits », sous-rubrique « rémunération »).

A savoir :

- ✓ **Concernant le CIA** : il a été attribué pour les agents de catégorie C en décembre 2017. Pour les agents de catégorie B et A l'attribution doit être effectuée en mars 2018 au titre de l'année 2017.
- ✓ **Concernant les recours IFSE** : Une commission de recours s'est réunie le 16.10.2017 pour examiner près de 300 contestations d'agents au regard de leur imputation dans la nomenclature des fonctions du Département. Les représentants du personnel étaient associés à cette commission. Nous avons été entendus sur certaines de nos demandes, d'autres non. Pour plusieurs, la question n'a pas pu être tranchée ... C'est le cas notamment pour des fonctions de cadres, d'agents administratifs, les CIO etc... exerçant des fonctions à responsabilité et technicités spécifiques n'apparaissant pas dans la nomenclature actuelle. La collectivité examine ces situations particulières lors de réunions qui se tiennent sans les représentants du personnel. Nous restons dans l'attente des décisions institutionnelles, la DRH s'est engagée à ce que ce soit tranché en mars 2018. A suivre de près ...
- ✓ **Publications des décrets au compte-goutte** : Pour la mise en œuvre du RIFSEEP, tous les décrets ne sont pas encore sortis. Il manque en particulier les décrets pour la filière médico-sociale. Les derniers décrets publiés concernent les adjoints techniques et les agents de maîtrise territoriaux. Un arrêté a été transmis aux agents concernés en janvier 2018.
- ✓ **Concernant le montant du CIA ou de l'IFSE** : Des montants attribués sont contestables, mais la collectivité a refusé de mettre en place une commission de recours sur ce point. Nous déplorons cette façon d'évincer les représentants du personnel et de déposséder les agents de voies de recours.
 - Nous demandons que des recours sur les montants d'attribution puissent être étudiés en CAP.



Neige et gestion de « crise » :

La période d'intempéries récente que nous avons connue a mis en avant le manque de consignes claires de la collectivité dans la gestion des risques, dans la communication, dans l'adaptation des règles individuelles et collectives...

Aussi, la CGT a interpellé la collectivité pour présenter ses réflexions afin de tirer les leçons de cette expérience et proposer des voies d'améliorations de la gestion des risques en période d'enneigement.

- Plus d'informations sur notre site, <http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Fusion 78/92 et Métropole Grand Paris :

A l'heure où nous rédigeons cette Feuille de Chou l'incertitude reste entière quant au projet de Fusion Yvelines / Hauts de seine et à l'avenir de la Métropole Grand Paris.

Mois après mois, le gouvernement repousse sa décision... En coulisse et/ou au grand jour, différents acteurs s'agitent pour défendre leur vision, leur analyse, leurs projets, leur pouvoir...

Quelles que soient les décisions prises, cela va nous impacter, directement ou indirectement.

Aussi, la CGT reste extrêmement attentive à l'évolution de ces dossiers

- Vous retrouverez des informations sur notre site <http://cd78.reference-syndicale.fr/> dans l'article « **MGP et Fusion 78/92 : Infos CGT 22.01.2018** » ainsi que notre communiqué CGT sur la « **Journée département mort** ».

Formation syndicale :

La CGT organise régulièrement des formations syndicales.

Chaque agent a le droit d'y participer sur le temps de travail, jusqu'à 12 jours par an.

Pour y participer, la demande doit être faite au plus tard 1 mois avant le début de la formation

Certaines de ces formations sont réservées aux élus CGT et/ou aux syndiqués CGT.

C'est le cas par exemple pour la formation instance paritaire ou celle consacrée à la commission de réforme et au comité médical, ou bien d'autres encore...

D'autres sont ouvertes aux syndiqués et aux non-syndiqués.

Ainsi, très régulièrement, nous organisons une « **Formation accueil** » qui se déroule sur une journée.

Elle s'adresse aux nouveaux syndiqués et aux non-syndiqués qui souhaitent mieux connaître la CGT, son fonctionnement, sa structuration, ses valeurs, sa démarche...

- Si vous souhaitez y participer, contactez-nous !

Occasionnellement, nous avons pu organiser **des formations ouvertes à tous** « **sur mesure** » au regard de demandes et de problématiques particulières remontant du terrain.

Ce fut le cas par exemple sur l'évolution du travail social avec comme intervenant un sociologue responsable du Réseau Pratiques Sociales, ou sur les « Mineurs Isolés Etrangers » avec comme intervenant un juriste spécialisé...C'est à nouveau le cas, le 26 mars 2018 lors d'une journée d'étude « Voirie dans les Yvelines ».

Actuellement, compte tenu de nombreuses interrogations et préoccupations qui nous reviennent du terrain,

nous réfléchissons à organiser une formation « **Département des Yvelines et Métropole Grand Paris :**

Quels enjeux et quel devenir ? ». Selon le nombre de personnes intéressées pour participer à cette formation « sur mesure » nous l'organiserons en sollicitant un intervenant spécialisé sur ce sujet.

Aussi, nous avons besoin de votre avis :



COUPON REPOSE : FORMATION SYNDICALE

- Je souhaite participer à une « **Formation accueil CGT** » oui non
- Je suis intéressé(e) par à une formation « **Département des Yvelines et Métropole Grand Paris : Quels enjeux et quel devenir ?** » oui non

COORDONNEES : Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Coupon réponse à retourner à la CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles. Mail : cgt@yvelines.fr

« Action Publique 2022 » ou « Destruction Publique 2022 » ?

Services publics, emplois, statut, salaires, instances représentatives du personnel...

Le gouvernement fait feu de tout bois, veut frapper vite et fort, dans la même logique que les ordonnances contre le droit du travail.

Pour atteindre son objectif, le gouvernement l'habille d'une fausse consultation dans le cadre du Programme «**Action publique 2022**» lancé en octobre 2017.

Face à cette stratégie du choc pour créer un état de sidération et neutraliser les résistances, la CGT appelle à la mobilisation et à l'action en se fédérant autour de l'intérêt commun des salariés et des populations.

Nous subissons déjà une succession de mesures rétrogrades, le gouvernement veut aller encore plus loin, « CAP en Marche arrière »...

EN MARCHE !



Attaque sur les revenus, les salaires :

- **gel du point d'indice** depuis 2010, les importantes mobilisations syndicales de 2016 auront permis le frémissement d'augmentation de 1,2 %, le gouvernement a rétabli le gel...
- **décorellation du point d'indice**, la valeur du point ne serait plus la même pour la Fonction publique Etat, Hospitalière ou Territoriale. Les agents territoriaux sont dans le viseur...
- **augmentation de la CSG**, 20 à 80 euros en moins par mois sur la fiche de paie au 01.01.2018, avec une mesure compensatoire insuffisante, voire «oubliée» en janvier 2018 ...
- **rétablissement du Jour de carence** depuis le 01.01.2018, pourtant reconnu injuste et inefficace et abrogé en 2013 grâce à la lutte.
- **individualisation de la rémunération** par l'instauration de la prime au mérite, le RIFSEEP, puis à l'avenir... un salaire au mérite !!
- **allongement des carrières et blocage des avancements**...

Dégradation accrue des conditions de travail :

- **suppressions de postes et/ou non remplacement des départs à la retraite**, après les réductions d'effectifs déjà subis, le gouvernement prévoit 70 000 suppressions de postes supplémentaires dans la territoriale.
- **recours aux contractuels**, alors que nous avons déjà 20 à 25 % d'agents contractuels, le gouvernement veut encore «élargir les possibilités de recrutement hors statut ». En clair, précariser plus pour soumettre plus...
- **plan de « départ volontaire »**. Traduction : permettre des licenciements massifs, «Volontaires sous la menace» !
- **fusion des instances représentatives du personnel** : comités techniques et CHSCT comme dans le secteur privé, avec des droits et prérogatives amoindries.
- **le numérique** : pour le gouvernement il s'agit de remplacer les agents de proximité et amplifier les déserts de service public dans les cités et les campagnes.

La CGT vous invite à participer à toutes les actions organisées contre ce « Plan de Destruction Publique 2022 », comme le 22 mars 2018... Ensemble, défendons nos droits, nos emplois et nos missions au service de la population !



➤ **GREVE et RASSEMBLEMENT JEUDI 22 MARS 2018**

RdV à 11 H Av. de Paris à VERSAILLES

Devant les grilles du Conseil Départemental et la Préfecture

GOUVERNER PAR ORDONNANCES



Alors je vous mets :

- 3 sachets de casse du service public avec une dose renforcée pour la SNCF et la FPT,
- 2 suppositoires de casse du code du travail...

A prendre de force matin, midi et soir, pendant 5 ans...

Jeudi 22 mars est une journée nationale unitaire de mobilisation à l'appel de 7 organisations syndicales CGT, CFE-CGC, CFTC, FA, FO, FSU, Solidaires.

Face à un gouvernement qui prépare des mesures de régression sociale et face à un Président du Conseil Départemental qui ne l'a pas attendu pour en mettre en œuvre dans les Yvelines... il est urgent de se rassembler pour défendre nos droits, nos emplois, nos salaires et nos conditions de travail.

Il nous faut agir dans l'unité pour défendre le service public nationalement et localement :

- ✓ **GREVE** : Un préavis de grève couvre l'ensemble du personnel sur la journée du **22.03.2018**. Chacun est libre de se déclarer gréviste 1H, 2H, la 1/2 journée ou la journée. Il n'existe pas de délai minimum de prévenance et la retenue sur salaire est strictement proportionnelle à la durée de la grève.
- ✓ **PETITION** : Une pétition nationale unitaire est à signer (voir sur notre site internet).
- ✓ **RASSEMBLEMENT à VERSAILLES** le **22 mars 2018 à 11 H** avenue de Paris devant les grilles du Conseil Départemental et de la Préfecture.
- ✓ **MANIFESTATION à PARIS** le **22.03.2018 à 14 H à partir de Bercy**. Un départ en car est organisé à Versailles après le rassemblement pour rejoindre la manifestation sur Paris. Merci de réserver vos places par mail à cgt@yvelines.fr en indiquant le nombre de places réservées.

⇒ **Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur notre site internet CGT <http://cd78.reference-syndicale.fr/>**

➤ **Réunions d'informations syndicales** : Nous organisons régulièrement des réunions d'informations syndicales dans les services et établissements. Si vous souhaitez en bénéficier, contactez-nous.

Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !



Bulletin à retourner à :

Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation accueil

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles

(cgt@yvelines.fr, fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)

Salaire – Emploi – Service Public

le 22 mars 2018

Journée de grève et de manifestations

Et si on y allait
tous ensemble ?

RASSEMBLEMENT JEUDI 22 MARS 2018

A 11 H à VERSAILLES

RdV Avenue de Paris
Devant les grilles de la Préfecture

78
la
cgt
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES!

Un départ en car est organisé à
Versailles pour rejoindre la
manifestation à Paris.

Réservez votre place sur cgt@yvelines.fr